

Exemple de paie - commercial
En vigueur le 1er août 2021



ASSOCIATION DE
 LA CONSTRUCTION
 DU QUÉBEC

Compagnon charpentier-menuisier (160) membre de FTQ-local 9

Nombre d'heures effectuées: 40
Taux horaire en vigueur: 41,62

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 664,80	1 664,80	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées + les différentes primes applicables
2. Indemnité de vacances	216,42	216,42	Salaire brut x 13% de vacances
3. Avantages imposables (non payable)	98,92		2,473\$ x le nombre d'heures travaillées
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures. Ce montant est non imposable .
Total des gains payables de l'employé	1 911,22	1 911,22	Total de: salaire brut + vacances + équipement de sécurité

Déductions sur la paie de l'employé (CCQ)		Coûts de l'employeur (CCQ)	
5. Prélèvement CCQ	14,11	14,11	(Salaire brut + vacances) x 0,75%
6. Cotisation syndicale	22,21		Calcul des cotisations syndicales. Pour le local 9 de la FTQ, le calcul de la cotisation est le suivant: 50% d'une heure travaillée + 0,035\$ par heure travaillée
7. Avantages sociaux: Fonds de pension + Médic	141,08	263,60	Employé: 3,527\$ x le nombre d'heures Employeur: 6,59\$ x le nombre d'heures
8. Taxe de 9% sur les assurances		8,17	9% x 2,270\$ x le nombre d'heures
9. Cotisation AECQ		1,20	0,03\$ x le nombre d'heures
10. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures
11. Fonds de formation		8,00	0,20\$ x le nombre d'heures
12. Fonds de qualification		-	Rien dans le cas du charpentier menuisier
13. Indemnité de vacances	216,42		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ.
14. Contribution sectorielle	0,80		Caisse d'éducation syndicale: 0,02\$ x le nombre d'heures

Déductions de base sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
15. Régie des rentes (RRQ)	112,86	112,86	(Salaire brut + vacances + avantages imposables - 67,30\$) x 5,90%
16. Assurance-emploi (A-E)	22,20		Employé: (salaire brut + vacances) x 1,18%
		31,08	Employeur: (salaire brut + vacances) x 1,18% x 1,4
17. Régime québ. d'ass.parentale (RQAP)	9,29		Employé: (salaire brut + vacances) x 0,494%
		13,02	Employeur: (salaire brut + vacances) x 0,692%
18. Impôt fédéral	201,55		(Salaire brut + vacances - (retenues 5,6,7,14)). Voir table d'impôt
19. Impôt provincial	277,91		(Salaire brut + vacances + avantages imposables - (retenue 7)). Voir table d'impôt
20. Fonds des services de santé (FSS)		84,35	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x 4,26%
21. CNESST		128,98	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x (taux de l'unité 80110: 8,02% + ASP 0,034%) maximum hebdomadaire = 1601,46\$, maximum annuel = 83 500\$
Total des déductions paie de l'employé	1 018,43	666,17	Total autres coûts et coûts CCQ pour l'employeur
Salaire net employé	892,79	2 577,39	Coût total de la main-d'œuvre pour l'employeur
		64,43	Coût horaire moyen (coût total divisé par 40 heures)